



Légende

- Parcelle naturelle , de jardin ouo parc planté, protégée pour raison paysagère (vues et perspectives) ou en tant qu'accompagnement du patrimoine
- Espace public protégé, pour ses qualités propres ou en tant qu'accompagnement d'un patrimoine.

(se reporter au règlement)

DOSSIER APPROUVÉ

2

COMMUNE DE TULLE

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
(AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

DÉLIMITATION DES SECTEURS



André DAVID architecte DPLG urbaniste
5 avenue des Thermes 63400 CHAMALIÈRES
avec Claire BAILLY paysagiste DPLG architecte DPLG
25 rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS

FÉVRIER 2019